

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1 février 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixantième année

**Lettre datée du 20 janvier 2005, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une liste récapitulative des violations et agressions qu'Israël a commises contre le Liban du 27 décembre 2004 au 17 janvier 2005 inclus (voir annexe).

Ces graves violations s'inscrivent dans le droit fil de la série d'atteintes persistantes et provocatrices à la souveraineté du Liban qu'Israël a commises sur terre, sur mer et dans les airs et qui contreviennent au droit international et aux résolutions de la légitimité internationale, malgré les appels répétés lancés par l'Organisation des Nations Unies en vue de leur cessation.

Compte tenu de l'aggravation des menaces israéliennes qui pèsent sur le Liban, mon gouvernement compte sur l'Organisation des Nations Unies pour dissuader et empêcher Israël de se livrer aux actes mentionnés plus haut et il fait porter au Gouvernement israélien l'entière responsabilité des conséquences éventuelles de ces agissements qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, comme document de l'Assemblée générale au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Ibrahim Assaf



**Annexe à la lettre datée du 20 janvier 2005,
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 27 décembre 2004, à 22 h 49, les forces d'occupation israéliennes postées dans les fermes de Chebaa ont tiré quatre fusées éclairantes au-dessus de ces fermes.

Le 29 décembre 2004, à 0 h 40, plusieurs salves provenant d'armes de moyen calibre ont été tirées à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-al Naqoura.

Le 31 décembre 2004, à 18 h 29, plusieurs salves provenant d'armes de moyen calibre ont été tirées à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-al Naqoura.

Le 1^{er} janvier 2005, à 16 h 25, plusieurs salves provenant d'armes de moyen calibre ont été tirées à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-al Naqoura.

Le 6 janvier 2005, entre 11 h 13 et 11 h 45, deux avions de combat israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais, au large de Tripoli, puis décrit des cercles au-dessus de Tripoli, Dahr el-Baidar, Jezzine, et Saïda.

Le 7 janvier 2005, à 8 h 10, plusieurs salves provenant d'armes de moyen calibre ont été tirées à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-al Naqoura; le même jour entre 21 h 25 et 21 h 35, la même vedette a tiré deux fusées éclairantes en direction de la haute mer.

Le 7 janvier 2005, entre midi et 13 h 15, des avions de combat israéliens volant à haute altitude ont violé l'espace aérien libanais, survolant les fermes de Chebaa.

Le 7 janvier 2005, à 14 heures, les forces israéliennes ont tiré plusieurs salves au moyen d'armes de moyen calibre sur une camionnette qui se trouvait en territoire libanais à proximité du village de Meis-el Jabal. Le véhicule a été criblé de balles et ses passagers, qui ramassaient de la ferraille dans cette zone ont pris la fuite une fois que les tirs ont cessé. Cette attaque n'a fait aucun blessé.

Le 8 janvier 2005, à 18 h 49, une fusée éclairante a été tirée en direction de la haute mer à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-al Naqoura.

Le 9 janvier 2005 :

- Entre 12 h 40 et 14 h 50, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, survolé Kfarkila, mis le cap sur l'ouest, puis décrit des cercles au-dessus de Kfarkila et de Deir-Mimas;
- Entre 13 h 45 et 14 h 2, deux avions de combat israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais, survolé le village d'Aitaroun, puis décrit des cercles au-dessus de Kfarkila et de Deir-Mimas;
- Entre 14 h 2 et 14 h 30, deux avions de combat israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais au large de Tyr, mis

le cap sur l'est puis décrit des cercles au-dessus de Kfarkila et de Deir-Mimas.

Le 11 janvier 2005 :

- Entre 11 h 8 et 11 h 25, deux avions de guerre israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais au large de Jbeil, puis mis le cap sur Chekaa avant de repartir en direction de Tyr;
- Entre 11 h 8 et 11 h 40, deux avions de guerre israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais au large de Jbeil, pris la direction de Beyrouth et de Zahrani, puis mis le cap sur le nord en se dirigeant vers Chekaa, décrit des cercles au-dessus de cette localité, de Jbeil et de Becharré avant de repartir vers le sud, en survolant Dahr el-Baidar et Sarafand;
- Entre 12 h 38 et 16 h 10, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au large de Saïda, pris la direction de Khaldé puis décrit des cercles au-dessus de cette ville;
- Entre 18 h 10 et 22 h 50, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au large de Tyr, pris la direction de Khaldé, décrit des cercles au-dessus de cette ville et de Tyr, puis mis le cap sur le nord en se dirigeant vers Jbeil, avant de repartir vers le sud du Liban.

Le 12 janvier 2005 :

- Entre 6 h 50 et 9 h 30, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, au large de Tyr puis décrit des cercles au-dessus de Khaldé et de Naameh;
- Entre 15 h 45 et 18 h 43, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au large de Tyr, pris ensuite la direction de Khaldé et de Sarafand et mis le cap sur le sud avant de décrire des cercles au-dessus de Tyr, Ma'rake et Nabatieh.

Le 13 janvier 2005 :

- Entre 7 h 53 et 11 h 45, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au large de Sarafand, mis le cap sur le nord puis décrit des cercles autour de Saïda et de Sarafand;
- Entre 11 h 30 et 16 h 17, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au large de Naqoura, mis le cap sur le nord puis décrit des cercles au-dessus de Jiyé, Saïda et Saadiyate;
- Entre 19 h 42 et 23 h 10, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au large de Naqoura, mis le cap sur le nord puis survolé Beyrouth et le sud du Liban.

Le 17 janvier 2005 :

- Entre 7 h 40 et 9 h 30, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, survolé Naqoura, pris la direction de Khaldé puis décrit des cercles au-dessus de Saïda et de Zahrani;
- Entre 11 h 55 et 13 h 35, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, survolé les fermes de Chebaa, puis mis le

cap sur le nord pour ensuite décrire des cercles au-dessus de Beit Eddine et de Marjayoun;

- Entre 12 h 10 et 13 h 25, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, survolant Saïda et Zahrani.
- Entre 12 h 10 et 15 heures, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, survolé Tyr, puis pris la direction de Khaldé pour décrire ensuite des cercles au-dessus de Saïda et de Beit Eddine;
- Entre 12 h 50 et 13 h 10, deux hélicoptères israéliens volant à moyenne altitude ont violé l'espace aérien libanais, survolant les fermes de Chebaa;
- À 14 h 29, les forces d'occupation israéliennes postées dans les fermes de Chebaa ont tiré plusieurs obus d'artillerie de 155 millimètres, qui ont atteint les environs de Kafr Chouba, Halta, ainsi que la ferme de Bastra;
- Entre 15 h 25 et 17 h 18, un drone israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais, survolé les fermes de Chebaa, mis le cap sur le nord avant de décrire des cercles au-dessus de Jezzine et des fermes susmentionnées;
- À 15 h 30, deux hélicoptères israéliens volant à moyenne altitude ont violé l'espace aérien libanais, survolant les fermes de Chebaa;
- À 15 h 30, des avions de guerre israéliens ont bombardé la zone située à l'intersection de Alman-Aadchit El Qoussair et Deir Siriane, en tirant des missiles air-sol;
- Entre 15 h 35 et 16 heures, deux avions de guerre israélien volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais au large de Tyr, puis décrit des cercles au-dessus de Marake, Qana et Tyr;
- Entre 17 h 35 et 18 h 40, les forces d'occupation israéliennes postées dans les fermes de Chebaa ont tiré plusieurs obus de 155 millimètres qui ont atteint les alentours du village de Chanouh.